

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

à la séance du Conseil Intercommunal de Police Nord Vaudois
du mercredi 24 juin 2015

Monsieur le Président du Conseil Intercommunal,
Madame la Présidente du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le Préavis 02/2015 du Comité Directeur relatif à la demande d'adhésion de la Commune de Pomy, composée de Mmes Corinne Verly et Paulette Visinand ainsi que de MM. Serge Berthoud, Thierry Herman (en remplacement de Mme Gloria Capt, excusée) et Jean-François Tosetti (rapporteur), s'est réunie le mardi 5 mai 2015, dans les locaux de la Police NV, Rue du Valentin 12 à Yverdon, en présence de Mme Valérie Jaggi Wepf, présidente du Codir ainsi que de M. le Major Pascal Pittet, Commandant de la Police Nord Vaudois et de M. Vincent Audemars, chef de la Police administrative.

La Commission a entendu avec satisfaction les réponses fournies par le Codir au sujet des conséquences opérationnelles et financières de l'adhésion de la Commune de Pomy à l'Association Police Nord Vaudois, en particulier en ce qui concerne l'augmentation de la charge de travail et son absorption.

Elle a pris acte qu'il fallait attendre la confirmation des Autorités des Communes ayant entrepris une démarche similaire avant de soumettre au Conseil les modifications statutaires qui découleront de leur adhésion à l'Association Police Nord Vaudois.

En conclusion, nous vous proposons d'accepter l'adhésion de la Commune de Pomy, et d'approuver le processus simplifié proposé afin de répondre aux attentes des Autorités de Pomy dès le 1^{er} juillet 2015 déjà, leur offrant le service de la Police Nord Vaudois jusqu'à la fin de l'année 2015, en dérogation à l'art. 40, al.3 des statuts.

Pour la Commission

Le rapporteur :

J.-F. Tosetti

Les commissaires :

C. Verly

P. Visinand

S. Berthoud

T. Herman